

# COUPES et CHALLENGES 2019 / 2020

## U14/U15 – U16/U17

- Art 1 Le district de la Charente Maritime organise chaque saison des coupes réservées aux catégories U14/U15 et U16/U17
- Art 2 Les coupes restent la propriété du district. Elles sont remises le jour de la finale aux clubs vainqueurs. Ces derniers en auront la garde pendant une saison et devront les faire parvenir en parfait état au siège du district avant le 1<sup>er</sup> mai de la saison suivante
- Art 3 L'organisation de ces épreuves est confiée à la CDJ. Les engagements se feront en même temps que les engagements en championnat et le montant des droits afférents sont fixés chaque année par le comité directeur
- Art 4 Les clubs engagés doivent être en règle avec la FFF et la Ligue et doivent participer à un championnat district et/ou ligue. Les joueurs doivent être titulaire de la licence de la saison en cours avec photos, signature et la mention « certificat médical » à jour
- Art 5 Tous les clubs inscrivent, sans restriction, leurs équipes au tour de qualification
- Art 6 Une équipe forfait général en championnat est automatiquement forfait en coupe ou en challenge, quelle que soit la date de l'épreuve.
- Art 7 Les équipes disputent leurs rencontres aux dates fixées par la CDJ

### COUPES OU CHALLENGES (éliminations directes) :

- La Coupe Départementale « René Cohade » U14/U15 se dispute par élimination directe sur le terrain du premier nommé
- Art 8 1<sup>er</sup> Tour Toutes les équipes engagées à l'exception des équipes Ligues  
Les éliminées seront reversées en Challenge.  
2<sup>ème</sup> Tour : les Vainqueurs + les équipes Ligues  
Les éliminées seront reversé en challenge  
Un 3<sup>ème</sup> tour pourra être organisé  
A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour les 16 équipes qualifiées disputerons le 8<sup>ème</sup> de finale sur le terrain du premier nommé  
Challenge Départemental U16/U17  
A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour les 16 équipes qualifiées disputerons le 8<sup>ème</sup> de finale sur le terrain du premier nommé  
Aucune équipe de ligue ne sera reversée en Challenge départemental de sa catégorie et sera considérée comme éliminée de la compétition.
- Art 9 Un tirage au sort par zone géographique désignera les matchs
- Art 10 En cas d'égalité, Une séance de tirs au but sera organisée avec 5 tireurs par équipe quel que soit la catégorie. Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous : (loi 10 IFAB : Déterminer le résultat d'un match)

- Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.  
Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
- Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.
- Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.
- Le principe indiqué ci-dessus se poursuit pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des joueurs peut être changé.
- Seuls les joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire sont autorisés à participer à cette épreuve.

Art 11 La Coupe Départementale « Michel NAVAS » U16/U17 se dispute par élimination directe sur le terrain du premier nommé

Art 12 1<sup>er</sup> Tour Toutes les équipes engagées à l'exception des équipes Ligues + engagées en Coupe Aquitaine

Les éliminées seront reversées en Challenge.

2<sup>ème</sup> Tour : les Vainqueurs + les équipes Ligues à l'exception des équipes encore engagées en Coupe Aquitaine

Les éliminées seront reversé en challenge. Aucune équipe de ligue ne peut être reversée en Challenge

Un 3<sup>ème</sup> tour pourra être organisé

A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour les 16 équipes qualifiées disputeront le 8<sup>ème</sup> de finale sur le terrain du premier nommé.

Après le 3<sup>ème</sup> tour aucune équipe encore qualifiée en Coupe Aquitaine ne pourra participer à la coupe Départementale ou challenge)

Challenge Départemental U16/U17

A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour les 16 équipes qualifiées disputeront le 8<sup>ème</sup> de finale sur le terrain du premier nommé.

Aucune équipe de ligue ne sera reversée en Challenge départemental de sa catégorie et sera considérée comme éliminée de la compétition.

Art 13 Les matchs non joués à la date prévue, et non remis officiellement avec accord des 2 clubs et du district, se dérouleront obligatoirement le mercredi suivant.

Art 14 En catégorie U14/U15 et U16/U17 :

- Pour les 8<sup>èmes</sup> de finales : 2 groupes géographiques seront constitués avec tirage au sort intégral dans chaque groupe. Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier sorti au tirage au sort. Toutefois, à partir de 2 niveaux d'écart, l'équipe la plus élevée hiérarchiquement se déplacera.
- Pour les ¼ de finale et les ½ finales le tirage au sort sera intégral. Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier sorti au tirage au sort. Toutefois, à partir de 2 niveaux d'écart l'équipe la plus élevée hiérarchiquement se déplacera.
- La finale se jouera lors de la journée des finales des coupes jeunes

- A partir des 1/8 finale il ne peut avoir 2 équipes du même club qualifié
- Si 2 équipes sont qualifiés dans la même coupe, l'une des 2 sera reversée dans la coupe inférieure.

- Art 15 Il n'y a pas de prolongation chez les jeunes. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (5 tireurs par équipe) conformément aux dispositions mentionnés la loi 10 IFAB : Déterminer le résultat d'un match (voir article 17.1).
- Art 16 Pour la qualification et la participation des joueurs, tous les joueurs des catégories d'âges concernées sont admis à jouer, même ceux évoluant régulièrement en championnat ou équipe ou catégorie supérieure. Toutefois, seulement 3 joueurs U11 sont admis à jouer en U12/U13, seulement 3 joueurs U13 sont admis à jouer en U14/U15. Le nombre d'U15 à jouer en U16/U17 est illimité.
- Art 16.1 Ne peut participer à un match de coupe ou challenge Départemental le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.
- Art 16.2 Aucun joueur ayant participé à un match de coupe ne pourra participer à un match de challenge. Toutefois, seulement 3 joueurs ayant disputé un match de coupe sont admis à jouer en challenge
- Art 16.3 Afin d'éviter toutes tricheries, après les 3 premier tour, les clubs devront faire parvenir au district la liste des joueurs qui participeront aux phases finales des coupes ou aux challenges
- Art 17 Lors des journées de Coupes et challenges, En cas de fermeture des terrains administratifs, le match sera obligatoirement inversé.
- Art 18 Une équipe de coupe déclarée forfait entrainera obligatoirement le forfait de l'ensemble des équipes inférieure de la même catégorie du club
- Art 19 Les frais d'arbitrage seront jusqu'aux demi-finales payés par moitié par les équipes en présence. Pour la finale, la désignation des arbitres et des délégués est une récompense et ne donne donc pas lieu à des défraiements.
- Art 20 La commission des jeunes se réserve le droit de sanctionner tout club contrevenant à ce règlement
- Art 21 Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la commission compétente qui peut seul y apporter des modifications et jugera, si nécessaire, en appel et en dernier ressort suivant les dispositions indiquées dans les R.G. du district.